

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 11 mars 2021

19h

L'an deux mille vingt-et-un, les onze mars à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le jeudi 4 mars 2021, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Auclerc (arrivée 19h59), René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas ( arrivé 19h22), Elisabeth Perronnet, Martial Labrosse, Marie-Isabelle Diaz

**Absente excusée** : Jennifer Lebretton

**Secrétaire de séance** : Martial LABROSSE

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du Jour :**

## Ordre du Jour

- Délibération pour autorisation à construire
- Rythme scolaire : renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- Renouvellement de l'adhésion à la convention-cadre des missions facultatives du Centre de Gestion 71
- Prolongation de la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le centre de Gestion 71
- Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade à partir de 2021
- Délibération portant la création d'un marché de producteurs, avec son règlement et le montant du droit de place
- Rattachement de la régie « Droit de place » à la régie existante
- Demande de subvention au titre des Amendes de police, pour la création de trottoirs vers l'école du haut et aménagement.
- Validation devis
- Compte rendus divers
- Questions diverses

### 1. Délibération pour autorisation à construire

Le Maire informe le conseil du projet d'une administrée pour l'implantation de 2 dômes et d'un chalet sur sa parcelle de terrain (AM 137) au Bys, dans le but de créer une activité de location

touristique sur notre commune, ce qui compléterait l'offre de locatifs sur la communauté de communes.

L'implantation de ses dômes et de ce chalet est située dans une zone non constructible sur l'ancien POS (caduc depuis 2016), actuellement nous dépendons du Règlement national d'Urbanisme, en attente du PLUi.

Des déclarations préalables ont été déposées le 27 octobre 2020 et ont été refusées par le service urbanisme de la DDT car le projet se situe en dehors des parties urbanisées.

Dans le futur PLUi, cette parcelle devrait être identifiée en zone « Tourisme ».

Le service urbanisme du PETR du Charolais nous a conseillé de le présenter en conseil municipal afin de délibérer.

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **DEMANDE** au service de l'Etat de permettre à l'administrée, porteuse du projet, de construire (après dépôt d'un permis de construire) les deux dômes et un chalet sur la parcelle AM 137, dès à présent, étant donné que logiquement le PLUi intégrera cette possibilité.
- 

### 1. Rythme scolaire : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

La Direction Départementale de l'Education Nationale a ouvert une campagne de renouvellement obligatoire des demandes de validation de l'organisation du temps scolaire des communes pour leurs écoles. Toutes les communes doivent remettre la question à la délibération du conseil municipal.

Parallèlement, toutes les écoles doivent également soumettre la question en conseil d'école. Le 23 février 2021, le conseil d'école s'est réuni et a voté à l'unanimité le maintien de la semaine à 4 jours

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

### 1. Renouvellement de l'adhésion à la convention cadre des missions facultatives du Centre de Gestion 71

Le centre de gestion est un établissement auprès duquel l'affiliation est obligatoire pour les collectivités dont l'effectif est inférieur à 350. Il assure ainsi diverses missions obligatoires en gestion des ressources humaines. A ces missions obligatoires peuvent s'ajouter des missions facultatives, soumis à tarification. (Prestations de recrutement, service de médecine préventive, retraite, prestation d'assistance à l'archivage...)

Le recours à ces prestations facultatives du CDG71 suppose la conclusion d'une convention-cadre, valable depuis sa conclusion jusqu'à une date fixée au 30 juin 2026.

Les missions sont ensuite déclenchées à la carte, au fur et à mesure des besoins de la collectivité par l'envoi d'une demande d'intervention.

Le conseil Municipal, après discussions :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention-cadre des missions facultatives du Centre de gestion 71, avec effet à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2026

### 1. Prolongation de la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le CDG71

Notre collectivité a conclu avec le CDG une convention d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire, selon le dispositif instauré par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et son décret d'application n°2018-101 du 16 février 2018.

Ce dispositif confie au CDG, en tant que tiers de confiance, le soin d'assurer une médiation dans le cadre de certains litiges individuels opposant les agents publics à leur employeur en matière de gestion des ressources humaines.

La phase d'expérimentation de la Médiation préalable obligatoire, initialement prévue jusqu'au 19 novembre 2021, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Aux fins de formaliser et de sécuriser cette prolongation, le CDG71 nous propose de conclure un avenant repoussant le terme de la convention initiale au 31/12/2021

Le conseil Municipal, après discussions :

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant de prolongation de la phase d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le CDG 71

### 1. Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade à partir de 2021

Le Maire informe le conseil qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%

Le maire propose de fixer, à partir de l'année 2021, le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade supérieur à 100%

Le conseil Municipal, après discussions :

- **FIXE** le taux de promotion à 100% à l'ensemble des agents

Le Maire informe le conseil que les Lignes directives de gestion (LDG), nouvelle obligation prévue par la loi du 6 août 2019, ayant pour objectif de définir les grandes orientations de la collectivité en matière de pilotage des ressources humaines et de valorisation des parcours professionnels, ont été élaborées avec l'aide du CDG71 et ont été validées par le comité technique en date du 2 mars 2021 Un arrêté a été pris portant détermination des lignes directives de gestion des ressources humaines.

## 1. Délibération portant la création d'un marché de producteurs, avec son règlement et le montant du droit de place

M. le maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération portant la création d'un marché communal, de fixer un règlement et d'instaurer les droits de place.

Le conseil Municipal, après discussions :

- **DECIDE** de créer un marché communal, le premier vendredi de chaque mois de 15h30 à 18h durant la période de couvre feu
- **ADOpte** le règlement intérieur
- **FIXE** les droits de place par emplacement à 1€/mois 6€ pour 6 mois et 12€ pour 12 mois

## 1. Rattachement de la régie « Droit de place » à la régie existante

Suite à la création d'un marché communal, il y a lieu de prendre une régie pour l'encaissement des droits de place.

Il est proposé de la rattacher à une régie déjà existante.

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de rattacher l'encaissement des droits de place à la régie de recettes n° 021303 qui encaisse les photocopies, le matériel loué ou remplacé et sera dénommé « Recettes diverses »

## 1. Demande de subvention au titre des Amendes de police pour la création de trottoirs vers l'école du haut

Rémy Fructus présente le devis de l'ets THIVENT pour l'aménagement destiné à la sécurité des piétons avec la création d'un trottoir vers l'école du haut.

Coût des travaux 20 079 € HT soit 24 094.80€ TTC

Il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Taux d'application 40% du montant HT des travaux dans la limite de 30 000€ de travaux (soit 12 000€ de subvention)

Le conseil municipal, après discussions :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de création de trottoirs à l'école du haut.

## 1. Validation devis

- Le Maire présente les devis pour l'acquisition de mobilier pour le secrétariat, 2 fauteuils et 2 chaises visiteurs.

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la société UGAP pour un montant de 686.20€ HT soit 823.44€ TTC

- Le Maire présente le devis pour l'achat d'un système d'audioconférence pour un montant de 349€ HT soit 418.80€ TTC.  
Le Conseil municipal souhaite avoir d'autre devis pour comparaison

## 1. Comptes rendus divers

- René Auclerc fait un compte rendu de la visite du cabinet d'architecture FIGURAL de Charlieu afin d'effectuer un état des lieux pour la réhabilitation du Café de la Poste. On attend les estimations.
- Compte rendu de la communauté de communes
- Rémy Fructus informe que les travaux de Cadolon sont achevés, la réunion de réception de fin de travaux n'est pas encore fixée.

## 1. Questions diverses

- Présentation de l'opération « Je vais à l'école en vélo, c'est la classe », une réunion est programmée le mercredi 24 mars à 17h pour faire le point.
- Eboulement du hangar chez M. Vilain dans le bourg. Des échanges téléphoniques ont eu lieu et une rencontre est prévue ce vendredi 12 mars.
- Location gérance du commerce (annonce du « bon coin » et premières rencontres)
- Bilan opérationnel enregistré par les services de gendarmerie au cours de l'année 2020
- Embauche de Mme Badin Véronique pour un Contrat à durée déterminée de 6h/hebdomadaire du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2021 pour l'entretien des écoles
- Questionnement sur l'acquisition d'un Terminal de paiement (TPE) pour le règlement de la cantine, garderie et autres. Problème des régies, fermeture de la trésorerie en janvier 2022
- Mail d'un administré pour autorisation
- Réflexion sur le brulage des déchets verts et transport vers la déchèterie : un groupe de travail est constitué, avec Mercier Noël - Nicolas Jean-Marc - Diaz Marie-Isabelle, pour apporter une solution.

- Un recensement des agriculteurs, et des personnes ayant des animaux (Chevaux, Moutons...) va être fait afin de pouvoir prévenir plus facilement les propriétaires en cas de divagation
- Réflexion sur l'achat de papier recyclable : la commune va se tourner vers l'acquisition de fournitures de bureau plus écologiques et favoriser l'achat de papiers recyclés.
- Une composition florale a été commandée pour le décès de M. Berthier Louis
- Dates :
  - Prochain conseil : Mardi 6 avril à 19h (budget) et visite à 18h (Ecole du bas et Eglise)
  - Commission voirie : Vendredi 2 avril 19h
  - Commission Marché : Mardi 16 mars à 18h
  - Commission communication : Samedi 13 mars à 9h
  - Réunion SDA : Mardi 23 mars à 14h
  - Réunion PLUi : Jeudi 22 avril à 19h afin de préparer la réunion du 10 mai prochain avec le bureau d'étude.

La séance est levée à 21h40